

Informations pratiques

Lieu : Académie du climat, 75004 PARIS

Date : 28 juin 2023

Sujet(s) débattu(s) : Le projet du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France d'installer une technique de filtration membranaire sur ses principales usines et ses impacts sur l'eau, l'environnement et les citoyens en Ile-de-France.

Nombre de participant.e.s : ~25

Nom et adresse mail du ou de la référent.e pour le groupe :

Laure Pascarel, laure.pascarel@wanadoo.fr

Les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord

Les participants se sont rejoints sur une claire opposition au projet, notamment pour les raisons suivantes :

- Son impact sur les prélèvements en eau, contradictoire avec le Plan Eau national comme avec la réalité des perspectives de la ressource dans les années et décennies à venir ;
- La hausse associée de la consommation d'énergie, dans la perspective également d'une tension importante sur l'équilibre énergétique du pays ;
- Son coût exorbitant et sa répercussion sur la facture des usagers, alors qu'un accroissement de l'investissement sur la prévention aurait un impact bien plus bénéfique ;
- Les risques posés sur l'environnement de part les rejets du concentrat – et la responsabilité reportée sur les autres acteurs du cycle de l'eau pour les prévenir.

Les participants partageaient également l'avis que les principaux objectifs affichés de ce projet ne correspondaient pas à un besoin réel – ainsi de l'élimination du calcaire (ie., du calcium) dans l'eau – ou n'étaient pas réalistes – ainsi de l'élimination du chlore.

Les participants considéraient en outre que des alternatives de traitement bien plus pertinentes et effectives existaient, et que leur combinaison avec une approche préventive paraissait nettement plus bénéfique pour l'intérêt général et conforme aux objectifs de transition écologique.

Enfin les participants s'accordaient sur le souhait d'une approche plus collaborative du SEDIF et l'installation d'une démarche réellement partenariale avec les autres acteurs de l'eau de la région, les collectivités et les citoyens, pour déterminer ensemble une stratégie plus conforme à l'intérêt collectif.



Les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord

Les participants n'ont pas exprimé de désaccords sur ce projet unanimement rejeté.

Les questions qu'on aimerait poser

Aux responsables du projet :

Comment le SEDIF pourrait-il obtenir l'autorisation de se passer de chlore pour le transport de l'eau, alors qu'Eau de Paris et les autres opérateurs de réseau similaires y sont contraints pour des raisons sanitaires bien connues ?

Quel a été et sera le processus d'autorisations environnementales correspondant au projet ? Dans quelle mesure le SEDIF a exposé en détail et en transparence aux services de l'Etat les multiples impacts attendus de ce projet (consommation d'eau, d'énergie, rejets, etc.) et l'Etat a-t-il pu s'exprimer sur la cohérence de ce projet avec les objectifs de la planification écologique désormais érigée en priorité nationale ?

Quelles seraient les conditions permettant de continuer d'assurer les interconnexions entre les réseaux (enjeux techniques et sanitaires liés aux échanges d'eau) ?

À un.e expert.e :

Comment le SEDIF pourrait-il obtenir l'autorisation de se passer de chlore pour le transport de l'eau, alors qu'Eau de Paris et les autres opérateurs de réseau similaire y sont contraints pour des raisons sanitaires bien connues ?

L'élimination du calcaire doit-elle être un objectif prioritaire pour l'eau distribuée par le SEDIF ?

Quels seraient les impacts d'un tel projet et en particulier l'impact des rejets sur les milieux aquatiques, et quelles conséquences sur les traitements en aval par les autres opérateurs ?

Si des budgets de plusieurs centaines de millions d'euros sont disponibles pour ce type de traitement curatif, quel serait l'impact d'une action préventive en amont sur la qualité de l'eau (protection des champs captant par exemple) avec ce même montant dépensé ?



Des remarques complémentaires ?

L'organisation d'un tel débat public par la CNDP est à saluer.

Les enjeux relatifs au traitement et à la gestion de l'eau en Ile de France, dans le contexte de la transition écologique et des risques toujours croissants sur la quantité et la qualité, mériteraient une large coopération et l'établissement d'une vision stratégique partagée pilotée au plus haut niveau et associant l'Etat et l'ensemble des collectivités, agences et opérateurs concernés.

